



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 7 octobre 2025 – 20h15 – Foyer de la Grande Salle**

Présidence : Mme Carolien TERINK HUNZIKER

Personnes excusées : Mmes Nathalie BUSSARD, Mary CROISIER, Valérie THEINTZ, Sarah VERMOT, Corrie WEBER et Sandrine WINKELMANN ainsi que MM. Edgar DIEPERINK, Enis DRAGOSHI, Nicolas GOLAY, Marc GUILLET, Robin HOTTELIER, Marc LANCOUD, Eric MARCHESE, Julien MICHEL, Saverio NUTRICATO et Jean-Marie RENAUD. M. Philippe REYMOND, municipal est également excusé.

Personne absente : *aucune*

* * *

Mme la Présidente Carolien TERINK HUNZIKER souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **31** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

La Présidente demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente comme suit :

1. **Adoption du procès-verbal du 1^{er} septembre 2025**
2. **Communications du Bureau**
3. **Préavis 06-2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026, rapport de la commission des finances**
4. **Dépôt du préavis 07-2025 : Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025**
5. **Informations de la Municipalité**
6. **Divers et propositions individuelles**

1. Adoption du procès-verbal du 1^{er} septembre 2025

La Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. La Présidente remercie son rédacteur.



2. Communications du Bureau

La Présidente informe le Conseil communal que le Bureau a reçu la démission de deux Conseillers communaux, MM. Julien MICHEL et Marc LANCOUD. Lecture est faite de leur courrier. Le nombre de Conseillers communaux se monte désormais à 45 membres.

La Présidente fait lecture d'un courrier de remerciement reçu de l'Association Espace Musical Prélude suite au versement du don des jetons de présence de la dernière séance de l'année 2024. A ce propos, l'Assemblée est invitée à faire ses propositions d'affectation des jetons de la dernière séance de l'année 2025.

Des remerciements sont adressés au Centre de jeunes ainsi qu'au Carnaval pour la dernière édition du Gimel Apéro du 12 septembre dernier ainsi qu'à la paroisse pour la Fête des récoltes qui s'est tenue le dimanche 5 octobre.

Dates à venir

- 8 octobre : soirée jeux de société organisée par l'ADIG
- 25-26 octobre : Gigusto
- 12 novembre : séance du Conseil communal

3. Préavis 06-2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026, rapport de la commission des finances

La Présidente passe la parole à M. Florian Magnin, rapporteur qui donne lecture intégrale du rapport de la commission des finances.

La parole est donnée à l'Assemblée.

M. Lionel WEBER : s'interroge sur l'intérêt et le but d'un « budget minimal ».

M. le Syndic Philippe REZZONICO : précise que l'objectif est de réaliser un entretien minimum des bâtiments ainsi que des dépenses minimales dans les autres centres de coûts afin que le budget de l'année suivante puisse être préparé par les trois communes avec un maximum de marge de manœuvre. Il va de soi que les dépenses imposées par le canton ou les associations intercommunales seront honorées. Comme l'a indiqué la commission des finances, il est prévu que tout investissement réalisé en 2026 le soit en concertation avec les deux autres Municipalités.

M. Andrea TASINATO : relève que la dette de l'année précédente se montait à 17 millions alors que le montant de la dette actuelle cité dans le rapport de la commission des finances se monte à 18 millions. Est-ce que l'excédent de liquidité d'un million de francs également cité dans le rapport explique cet écart ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : précise que l'excédent de liquidité d'un million de francs concerne la trésorerie courante, laquelle permet d'acquitter les factures courantes du ménage communal. Ce montant n'est ainsi pas directement affecté au remboursement de la dette, même si l'amortissement financier suppose l'existence de liquidité pour le faire.

M. Simon NOBLE : ne comprend pas l'intérêt de minimiser les charges pour l'année 2026. Le but est d'avoir moins de frais pour avoir davantage de liquidité l'année d'après ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : comme il s'agit de la dernière année de législature et que la suivante sera marquée par une commune élargie, l'objectif est de minimiser les charges et de ne pas lancer des grands projets d'investissement.



M. Simon NOBLE : s'agissant du taux d'imposition, la position du statu quo peut se comprendre. Toutefois, la situation financière de la commune est préoccupante et il a été rappelé à plusieurs reprises que ce taux devrait vraisemblablement être augmenté dans le futur pour garantir les ressources nécessaires au fonctionnement de notre commune. La question se pose de savoir si ce taux ne devrait pas malgré tout être déjà augmenté à l'occasion de cette dernière année de législature afin de permettre l'encaissement de recettes supplémentaires et améliorer notre santé financière dans la perspective de l'après fusion.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : entend ce point de vue. Il ne s'agit toutefois pas de l'optique retenue par la Municipalité et la commission des finances.

La Présidente fait passer au vote les conclusions du préavis :

Le Conseil communal décide :

1. *D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026, tel que présenté, soit le maintien de l'impôt communal à 73% de l'impôt cantonal de base ainsi que le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition.*
2. *D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'État en vue de son application, pour une année, dès le 1er janvier 2026.*

Par **29 OUI**, **1 NON** et **0 ABSTENTION** le préavis 06-2025 est accepté.

4. Dépôt du préavis 07-2025 : Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025

La Présidente passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis.

La Présidente informe que le préavis est renvoyé à la commission des finances pour traitement.

5. Informations de la Municipalité

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

La Municipalité présente ses hommages à la famille RENAUD à la suite du **décès de M. Gabriel RENAUD**, ancien Conseiller communal et frère de M. Simon RENAUD, ancien Président du Conseil communal et Municipal.

Suite à l'approbation par la population du **projet de fusion**, la Municipalité remercie le Conseil communal pour son engagement ainsi que les membres des différents groupes de travail qui ont permis de mener à bien ce projet, lequel a été approuvé de manière soutenue en votation à raison de 78,6 % de oui pour Gimel, 61.64 % de oui pour St-Oyens et 82.4 % de oui pour Saubraz.

M. Heinz FORRER

Informe que l'une des **actions du PECC** s'est déroulée en forêt le 4 octobre en collaboration avec l'ADIG et le Parc Jura Vaudois et a rassemblé 35 personnes. S'agissant de la seconde action, la création d'une ressourcerie, un conteneur est en route et sera prochainement installé à la déchèterie. Une charte sera élaborée afin de définir de manière claire les types d'objets et de biens visés par ce projet.



6. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Marie PASCHE : s'interroge si les deux places de parking situées au bas du village sont englobées dans le **projet de stationnement communal** car l'une d'elles est occupée depuis deux semaines par un véhicule immatriculé dans le canton de Genève ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : prend note de l'information et confirme que toutes les places de stationnement publiques sont visées par le projet de stationnement communal.

M. Sébastien DEBONNEVILLE : relève que la dernière couche de goudron a été posée sur la **route d'Aubonne** et demande quand il est prévu d'y poser les marquages car la croisée est actuellement dangereuse en l'absence de marquage.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que M. Philippe REYMOND, municipal en charge du dossier insiste auprès de l'entreprise pour que cette action soit réalisée rapidement.

M. Denis HUMBERT :

i) constate que les **bordures de la Grand'Rue** s'abîment rapidement. Si l'hiver est rigoureux, de gros frais seront à prévoir.

ii) suite à la **fusion** approuvée par la population, est-ce que la Municipalité peut nous indiquer quels préavis seront encore déposés d'ici la fin de la législature ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

i) va relayer l'information à M. Philippe REYMOND

ii) ne peut pas encore confirmer quels préavis seront déposés en 2026. Un travail sur le plan d'investissements est en cours et des discussions doivent intervenir avec les autres communes. Des préavis sur des réfections de routes seront certainement déposés en 2026.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 20h50.

La Présidente

Le Secrétaire

Carolien Terink Hunziker

Florian Magnin